EXEMPLE DE LETTRE D'AFFIRMATION - COMPTES ANNUELS – mise à jour mars 2020

Entités Non EIP - Clôture au 31 décembre 2019 ou antérieure

**Exemple de lettre d’affirmation adaptée au contexte Covid-19**

(À rédiger par *l’entité* sur son papier à en-tête)

NB :

1. Les points listés dans cet exemple correspondent essentiellement au contenu prévu par la NEP 580 relative aux déclarations de la direction, **indépendamment d’autres déclarations écrites que le commissaire aux comptes estimerait nécessaires** (paragraphe 06. de la NEP).

2. Pour plus de précisions sur les déclarations de la direction, le commissaire aux comptes peut utilement se référer à la note d’information n° IV de la CNCC « Le commissaire aux comptes et les déclarations de la direction ».

LETTRE D'AFFIRMATION -COMPTES ANNUELS

**NOM DU CABINET OU DU TITULAIRE DU MANDAT**

Adresse

[Date] [[1]](#footnote-1)

# EXERCICE CLOS LE …

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l’audit des comptes annuelsde [*entité*] afférents à l'exercice clos le … . Ces comptes ont été arrêtés par [*organe compétent*] le [*date*] et font apparaître à cette date des capitaux propres de …. euros, y compris un bénéfice/ une perte[[2]](#footnote-2) de …. euros.

En tant que responsable(s) de l'établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

# RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans [*entité*]. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n’avons pas connaissance[[3]](#footnote-3):

a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

b. d’allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

2. [Le cas échéant : Anomalies relevées lors de l’audit et non corrigées][[4]](#footnote-4)

# ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

3. À ce jour, nous n’avons connaissance d’aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu entre la date de clôture de l’exercice et la date d’arrêté des comptes [et du rapport de gestion], qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l’annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.[[5]](#footnote-5)

Les événements survenus depuis la date d’arrêté des **comptes** [et du rapport de gestion], en particulier ceux liés au Covid-19 feront l’objet d’une communication sur l’exposition de [*entité*] aux incidences de cette épidémie à [*organe délibérant*] d’approbation des comptes.

# HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION UTILISÉES POUR QUE LES COMPTES REFLÈTENT BIEN TOUTES LES DÉCISIONS DE LA DIRECTION

5. Les principales hypothèses retenues pour l’établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de [*entité*], à ce jour, à mener à bien les actions envisagées à la date d’arrêté des comptes par [*organe compétent*].

*(le cas échéant*[[6]](#footnote-6)*)* Nous vous avons communiqué nos plans d’actions [et plans de trésorerie] définis pour l’avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction, y compris à l’issue de notre analyse des effets du Covid-19.

*[Possibilité d’insérer le paragraphe ci-dessous à la place paragraphe 5 ci-dessus le paragraphe suivant :]*

Lors de l’arrêté des comptes par [*organe compétent*], nous avons apprécié le caractère approprié de la convention de continuité d’exploitation pour l’établissement des comptes, en prenant en compte une période de 12 mois à partir de la date de clôture de l’exercice. Nous vous avons communiqué les principales hypothèses qui sous-tendent l’application de cette convention *(à détailler le cas échéant)* et qui ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d’arrêté des comptes. L’analyse ultérieure des effets de la crise liée au Covid-19 à laquelle nous avons procédé ne nous a pas conduits à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d’exploitation[[7]](#footnote-7).

# CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

# INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l’identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou Le Directeur Financier

Le Directeur général délégué ou Le Gérant (le cas échéant)

ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION RELATIVE À L’EXERCICE CLOS le XX/XX/20XX

L’incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

# A - ÉTAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L’EXERCICE CLOS LE [DATE]

|  |  |
| --- | --- |
| **DESCRIPTION DES ANOMALIES** | **IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L’EXERCICE** |
| -  -  - | -  -  - |
| Effet sur le compte de résultat avant impôts |  |
| Effet d’impôts |  |
| Effet après impôts |  |

# B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L’ANNEXE (*le cas échéant*)

**- Lister les anomalies relevées**

1. *NEP 580 § 10. La lettre d’affirmation est émise à une date la plus rapprochée possible de la date de signature du rapport du commissaire aux comptes et ne peut être postérieure à cette dernière* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Choisir la formulation adéquate* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Le cas échéant, remplacer par "Nous vous avons signalé" et adapter la rédaction des alinéas en conséquence* [↑](#footnote-ref-3)
4. *[Dans le cas où il existe des anomalies relevées lors de l’audit et non corrigées, insérer le paragraphe suivant]*: Nous avons pris connaissance de l’état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l’audit et non corrigées. Nous nous sommes mis d’accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n’appelle pas de remarque de notre part.

   *Ou bien [en cas de désaccord du représentant légal]* :

   Nous ne sommes pas d’accord avec l’état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l’audit et non corrigées, car *(préciser les raisons de désaccord)* : [↑](#footnote-ref-4)
5. NEP 580 "Déclarations de la direction" - § 07 (10ème tiret) [↑](#footnote-ref-5)
6. Rappel : paragraphe obligatoire dans le cas où des faits ou événements susceptibles de remettre en cause la continuité de l’exploitation ont été identifiés – NEP 580 - § 07 (8ème tiret) [↑](#footnote-ref-6)
7. Applicable dans le cas suivant : dans le cas d’une entreprise qui évolue dans un environnement incertain, avec une visibilité réduite sur ses perspectives d’activité, sans pour autant qu’ait été identifiée une incertitude faisant peser un doute important sur la continuité d’exploitation, le CAC pourra estimer nécessaire, conformément à la NEP 580.06, d’obtenir une déclaration spécifique sur les conditions du maintien de la convention de continuité d’exploitation. [↑](#footnote-ref-7)